

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé  
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions

**2021 DASES 22** : 12 subventions de fonctionnement (210 500€) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34 560 €) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et à 11 associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire et s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies.

La crise sanitaire fait place à une crise sociale qui fragilise encore les publics en situation d'exclusion, et fait basculer une partie de la population dans la pauvreté dont certaines d'entre elles n'étaient pas connues des services sociaux, ni des dispositifs d'aide sociale.

En plus des publics vulnérables identifiés, une attention particulière est portée sur la situation et les besoins des ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), des très jeunes publics (bébés), des étudiants qui doivent avoir accès à une alimentation et être dirigés vers les actions adaptées.

La densité et la diversité de l'offre d'aide alimentaire à Paris, ainsi que la mobilisation de dispositifs exceptionnels d'urgence, ont néanmoins permis de répondre à cette demande croissante, qu'elle émane de personnes en situation de grande pauvreté, de précarité, seules ou en familles. Ainsi, plus de 7 millions de repas ont été servis aux Parisiennes et Parisiens les plus démunis au cours de l'année, sous forme de distribution de repas chauds dans la rue, de restauration assise, de distributions de colis ou à travers des épiceries solidaires. Le réseau des épiceries sociales et distributions de colis, qui s'adresse aux personnes disposant d'un hébergement ou d'un logement leur permettant de cuisiner, ont distribué en 2020 environ 11 800 équivalents repas chaque jour. Pour les personnes en situation de rue ou en hébergement précaire, ce sont plus de 8 800 repas chauds assis ou panier-repas qui ont été servis quotidiennement.

En 2020, la mobilisation financière de la Ville de Paris concernant l'aide alimentaire a dépassé 11 millions d'euros (plus de 8 M€ au titre des actions « habituelles » de la DASES et des restaurants solidaires du CASVP, et près de 3 M€ au titre de l'aide liée à la crise COVID), contre 6,5 millions d'euros en 2019.

Aujourd'hui, nous vous proposons notamment de renouveler le soutien apporté aux épiceries sociales, qui, au regard du contexte économique et social, constituent des dispositifs d'autant plus centraux dans l'offre d'aide alimentaire parisienne. Ces dernières ont pour objectif principal de réduire les dépenses alimentaires des ménages en situation de précarité, qu'ils se trouvent dans leur logement ou qu'il s'agisse de familles hébergées en hôtel social. Elles sont également des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et d'échanges favorisant le lien social et le retour à l'autonomie des personnes fragilisées.

À ce titre, les épiceries sociales répondent à l'objectif de diversification des modes d'intervention pour s'adapter au plus près aux situations des différents publics et permettre aux personnes d'être « actrices » de leur alimentation, en leur offrant la possibilité de choisir et de cuisiner les aliments qu'elles souhaitent.

En 2020, Paris a soutenu l'action de 11 épiceries sociales et d'un libre-service solidaire. Pour 2021, outre le renouvellement de ces subventions, nous vous proposons de soutenir la Table Ouverte dans l'achat d'un véhicule utilitaire, projet lauréat du budget participatif en 2019.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre du Pacte Parisien de Lutte contre la Grande Exclusion et en cohérence avec les objectifs de la Stratégie pour une alimentation durable.

### 1) **Subventions en fonctionnement**

#### **Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.**

Le Centre d'hébergement Crimée, géré par le CASVP, s'est doté en 2017 de cuisinettes individuelles qui ont alors remplacé la restauration collective. Pour répondre au besoin d'approvisionnement des résidents mais aussi de toute personne en situation de précarité non hébergée et orientée par un travailleur social, le CASVP a créé une épicerie sociale dans les locaux de l'ancien réfectoire du centre d'hébergement Crimée. L'épicerie est ouverte depuis novembre 2019, elle accueille les bénéficiaires, une demi-journée par semaine. En 2020, 80 ménages ont été accueillis avec une file active de 38 familles par semaine. En parallèle, des ateliers thématiques autour de l'alimentation seront organisés 2 fois par mois avec les personnes accompagnées.

Je vous propose d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour le fonctionnement de son épicerie sociale, située 166 rue de Crimée (19<sup>ème</sup>), au titre de 2021, à savoir 20 000 €, montant en augmentation, le CASVP ayant bénéficié d'une subvention de 2500 € en 2019 et de 10 000 € en 2020 pour l'ouverture de la structure. Cette augmentation vise à répondre à la perspective du CASVP de doubler sa file active, compte tenu des besoins importants constatés sur le secteur.

#### **L'Association Générale pour les Étudiants de Paris : AGEP**

Partant du constat d'une précarisation croissante des étudiants, l'AGEP a souhaité apporter une réponse innovante avec pour but de contribuer à l'égalité des chances de réussite en améliorant les conditions de vie étudiante. Depuis 2009, elle a donc décidé d'intervenir sur ces problématiques en proposant un projet favorisant la création de lien social, la solidarité, et le conseil à la vie quotidienne. Depuis 2 ans, elle intervient sur l'aide alimentaire en s'appuyant sur deux épiceries sociales, les Agorae, la première dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, et la seconde plus récemment dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Ces épiceries sociales, destinées aux étudiants de l'Académie de Paris en situation de précarité, proposent une aide alimentaire mais aussi un lieu de vie qui permette de rompre l'isolement, favorise le lien social et délivre une information adaptée en matière d'orientation vers les services spécialisés (l'accompagnement de projets, une aide à l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs, au départ en vacances...).

Pendant la période de crise sanitaire, les Agorae ont pris l'initiative de distribuer, de manière inconditionnelle, des paniers repas gratuits (9000) aux étudiants en situation de précarité pour pallier aux besoins en aide alimentaire en augmentation, générés par la crise sanitaire.

Je vous propose d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'AGEP, pour son projet Agorae consistant en la gestion de deux épiceries solidaires et sociales à destination des étudiants en situation de précarité, au titre de 2021, à savoir 5 000 € (en reconduction).

#### **La Fédération du Secours Populaire français du Département de Paris**

Le Secours populaire français œuvre à la fois dans le champ de l'éducation populaire, de l'accès aux vacances et aux loisirs, de la solidarité internationale et de la lutte contre la pauvreté. Il s'appuie ainsi sur des permanences d'accueil et de solidarité implantées dans plusieurs arrondissements parisiens, la gestion d'un accueil de jour et d'un libre-service solidaire dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Ce dernier permet à des familles en situation de précarité en provenance de nombreux arrondissements parisiens et pour une durée déterminée, de choisir librement des produits secs, frais et d'hygiène en réglant une participation forfaitaire symbolique. En partenariat avec Paris Santé Nutrition, des ateliers sur les thèmes de l'équilibre alimentaire y sont organisés.

En 2020, l'association s'est fortement mobilisée pour faire face à la crise et à la hausse de la demande, et ceci dès le mois de mars. Les créneaux d'accueil ont été élargis, les modalités d'orientation assouplies et une activité de livraison de repas au sein d'hôtels sociaux a été assurée pendant plus d'un mois, à hauteur

de 1000 repas par jour. Depuis, le libre-service fait face à une demande qui ne faiblit pas et sollicite un soutien accru de la part de la Ville. En 2020, près de 4000 foyers différents ont été accueillis au sein du libre-service, soit plus de 10 000 personnes. Dès janvier 2021, le Secours Populaire ouvrira un second libre-service, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, qui lui permettra d'augmenter sensiblement le nombre d'étudiants et de familles bénéficiaires résidant notamment dans le sud-est de Paris.

C'est pourquoi je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement pour le libre-service situé rue Montcalm (18<sup>ème</sup>) et pour le nouveau libre-service dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, d'un montant total de 50 000 € en augmentation, l'association ayant bénéficié en 2020 d'une subvention de 35 000€ pour le seul libre-service du 18<sup>e</sup> arrondissement).

### **Le Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité**

L'association gère depuis l'hiver 2001 une activité de distribution alimentaire inconditionnelle dans les locaux de la Mairie du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement pour servir aux personnes en grande difficulté un repas gratuit en s'appuyant sur son réseau de bénévoles. Cette action se déroule en période hivernale entre les mois de décembre et février. Lors de la dernière édition 2019/2020, 4148 repas équilibrés (soupe, sandwich, laitage et fruit) ont été servis avec une moyenne de 63 personnes par jour. Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose d'attribuer à l'association, au titre de 2021, une subvention pour le fonctionnement de ses actions d'aide alimentaire d'un montant de 12 500 € en augmentation, l'association ayant bénéficié en 2020 d'une subvention de 12 000 €.

### **Les épiceries sociales parisiennes**

Afin de permettre à ces associations ayant en gestion une épicerie sociale de poursuivre leurs actions dans le domaine de l'aide alimentaire à des personnes et des familles démunies et compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Courte-Echelle (19<sup>ème</sup>), au titre de 2021, à savoir 40 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2020),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Porte Ouverte et Solidarité (13<sup>ème</sup>), au titre de 2021, à savoir 10 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2020),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association le Marché Solidaire (14<sup>ème</sup>), au titre de 2021, à savoir 20 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2020),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association La Croix-Rouge Française (15<sup>ème</sup>), au titre de 2020, à savoir 13 000 € (augmentation de la subvention allouée en 2020, d'un montant de 12 000€, notamment pour permettre l'accueil d'étudiants, public plus important en 2020),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association La Croix-Rouge Française (12<sup>ème</sup>), au titre de 2021, à savoir 20 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2020),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy (16<sup>ème</sup>), au titre de 2021, à savoir 5 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2020),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Magaliménil (20<sup>ème</sup>), au titre de 2021, à savoir 5 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2020),
- D'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Solidaya, au titre de 2021, à savoir 10 000€, montant en augmentation, pour la première année pleine de fonctionnement (une subvention de 5 000€ ayant été versée en 2020, pour 6 mois de fonctionnement).

### **2) Subvention d'investissement avec la Table Ouverte**

L'association apporte un soutien aux habitants, de tous âges, du quartier de la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup>), en proposant des activités (jardinage, pétanque, thé dansant...) intergénérationnelle visant à lutter contre l'isolement. Elle propose également de l'accompagnement aux démarches administratives et des distributions de repas toute l'année pour les familles les plus démunies.

C'est pour soutenir ce dernier volet de leurs activités que l'association a soumis le projet d'achat d'un

véhicule frigorifique, fonctionnant aux énergies propres, dans le cadre du budget participatif. Ce véhicule, aura vocation à être mutualisé avec les autres associations du quartier de la Goutte d'Or.

Je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement à l'association la Table Ouverte (18<sup>ème</sup>), pour l'achat d'un camion frigorifique, d'un montant de 34 560 €.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer 11 conventions annuelles de fonctionnement avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, pour son épicerie du CHU Crimée (19<sup>ème</sup>), avec Le Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité qui gère une distribution alimentaire inconditionnelle dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, et les 9 associations ayant en gestion une épicerie sociale et solidaire : Courte-Echelle (19<sup>ème</sup>), Porte Ouverte et Solidarité (13<sup>ème</sup>), le Marché Solidaire (14<sup>ème</sup>), La Croix-Rouge Française (15<sup>ème</sup>), La Croix-Rouge Française (12<sup>ème</sup>), Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy (16<sup>ème</sup>), Magaliménil (20<sup>ème</sup>), l'Association Générale des Étudiants de Paris (AGEP) pour son projet Agoraé à destination des étudiants en situation de précarité, Solidaya (13<sup>ème</sup>) et la Fédération du Secours Populaire Français pour ses deux libre-service solidaires (18<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup>). Ainsi qu'une convention d'investissement avec la Table Ouverte (18<sup>ème</sup>).

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs projets respectifs visant à assurer une aide alimentaire pérenne aux personnes en grande difficulté, il vous est proposé de leur accorder une subvention de fonctionnement pour un total de 210 500 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.



**2021 DASES 22** : 12 subventions de fonctionnement (210 500€) au Centre d'Action Social de la Ville de Paris et à 10 associations et une subvention d'investissement (34 560 €) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions.

**Le Conseil  
de Paris ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date des.....février 2021, par lequel Madame la Maire sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, 13 subventions au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 11 associations pour la réalisation d'actions de distribution d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies :

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>ème</sup> en date du.....

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> en date du.....

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> en date du.....

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>ème</sup> en date du.....

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> en date du.....

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>ème</sup> en date du.....

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> en date du .....

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> en date du .....

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> en date du .....

Sur le rapport présenté par Mme Léa Filoche, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

**Article 1** : sont attribuées 12 subventions de fonctionnement, au titre de 2021, au bénéfice du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et de 10 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies pour les projets suivants :

- une subvention de fonctionnement au titre de 2021, de 20 000 €, au bénéfice de l'établissement public « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris », dont le siège social est situé au 5, boulevard Diderot 75012 Paris (n° Paris Assos 190343 et n° de dossier 2021\_05107) pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement dans les locaux du centre d'hébergement Crimée, à destination de toute personne en situation de précarité ;

- une subvention de fonctionnement de 5 000 €, au titre de 2021, au bénéfice de « l'Association Générale Des Étudiants de Paris (AGEP) », dont le siège social est situé au 45 rue des Saints Pères Centre universitaire des Saints Pères 75006 Paris (n° Paris Assos 155623 et n° de dossier 2021\_05219), pour le fonctionnement de ses deux épiceries solidaires et sociales à destination des étudiants en situation de précarité, Agorae, situées

au 3 allée Paris-Ivry 75013 Paris et au 8 rue Francis de Croisset 75018 Paris ;

- une subvention de fonctionnement de 13 000 € au bénéfice de l'association « la Croix Rouge française » (15<sup>ème</sup>), (n° Paris Assos 18099 et n° de dossier 2021\_05201) dont le siège social est situé 98, rue Didot 75014 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ;

- une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association « la Croix Rouge française » (12<sup>ème</sup>), (n° Paris Assos 18099 et n° de dossier 2021\_06415) dont le siège social est situé au 98, rue Didot 75014 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement ;

- une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'association « Epicerie Solidaire Courte-Echelle » (n° Paris Assos 19914 et n° de dossier 2021\_03587) dont le siège social est situé 8 rue Gaston Tessier 75019 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement ;

- une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association « Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy » (16<sup>ème</sup>) (n° Paris Assos 32601 et n° de dossier 2021\_07399) dont le siège social est situé 4, rue de l'annonciation 75016 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement ;

- une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association « Magaliménil », (20<sup>ème</sup>) (n° Paris Assos 12045 et n° de dossier 2021\_02665) dont le siège social est situé 3, Place de Ménilmontant 75020 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement ;

- une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association « le Marché Solidaire » (n° Paris Assos 29141 et n° de dossier 2021\_02443) dont le siège social est situé 12, rue de l'Eure 75014 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement ;

- une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Porte Ouverte et Solidarité » (n° Paris Assos 11949 et n° de dossier 2021\_02724) dont le siège social est situé 67, avenue d'Italie 75013 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie sociale située dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement ;

- une subvention de fonctionnement de 50 000 € à la « Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris » (n° Paris Assos 17 423 et n° de dossier 2021\_05197), dont le siège social est situé 6 passage Ramey 75018 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de ses libres-services solidaires situés dans les 18<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements ;

- une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Solidaya », (n° Paris Assos 195376 et de dossier 2021\_05176) dont le siège est situé 14 rue du Moulin des Près- 75013 Paris, au titre de 2021, pour le fonctionnement de son épicerie solidaire située dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement.

- Une subvention de fonctionnement de 12 500 € à l'association du « Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité (CLASS 17) » (n° Paris Assos 96021 et de dossier 2021\_02970) dont le siège social est situé au 19-20 rue des Batignolles (17<sup>ème</sup>), au titre de 2021 pour ses d'actions d'aide alimentaire à destination des démunies au sein de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

**Article 2 :** est attribuée 1 subvention d'investissement d'un montant de 34 560 €, au titre de 2021, au bénéfice de l'association « La Table ouverte », (n° Paris Assos 11025 et n° de dossier 2021\_05291) dont le siège social est situé au 15 passage Ramey –Maison des associations B.A.L. 18<sup>ème</sup>, pour l'achat d'un véhicule dédié à ses actions d'aide alimentaires au bénéfice des personnes et familles démunies du 18<sup>ème</sup> arrondissement :

**Article 3 :** les versements des subventions mentionnées à l'article 1 sont subordonnés à la conclusion, avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et les associations, « AGEF », « la Croix Rouge française », (unités locales du 12<sup>ème</sup> et du 15<sup>ème</sup>), « Epicerie Solidaire Courte-Echelle », « Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy », « Magaliménil », « le Marché Solidaire », « Porte Ouverte et Solidarité », « Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris », d'une convention pluriannuelle 2021-2023. Ces documents sont présentés en annexe du présent délibéré que la Maire de Paris, est autorisée à signer.

**Article 4 :** le versement de la subvention mentionnée à l'article 2 est subordonné à la conclusion avec l'association « La Table Ouverte » à une convention d'investissement présenté en annexe du présent délibéré que la Maire de Paris est autorisée à signer.

**Article 5 :** les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.